**A RECOPIER**

**Droits d’auteurs et Copyright**

En France, c'est le Code de la propriété́ intellectuelle qui s'applique.

Toute création (\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_) a désormais ses droits protégés dès le moment où elle est écrite ou produite.

Le fait qu'une création soit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ne lui ôte pas le copyright pour autant.

Rien de ce qu'on trouve sur le Web n'appartient au domaine public ! Ce qu'il faut, c'est l'accord de l'auteur.
Seule exception : une œuvre peut être "concédée au domaine public" (\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_) l'auteur perdant alors tout droit, mais cela doit être clairement indiqué.

L'exception s'applique donc aux commentaires, parodies ou études diverses sur une œuvre publiée.

 Ex. : on a le droit de reproduire un article de journal pour le critiquer, mais pas pour le livrer tel quel.

La loi ne prévoit rien pour l'instant en matière de copyright dans le cas de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ vers une page sans l'accord de son auteur.

En résumé : De nos jours, presque toutes les choses sont protégées par le copyright au moment où̀ elles sont créées et publiées, et aucune notification n'est exigée.

Chercher sur Internet la signification des 3 lettres G.P.L. :

G : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ P : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ L : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_